

Fonds de dotation SAMATA

9, rue Pierre-Loti

64700 Hendaye

www.samata.in

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2015	31/12/2014		31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CAPITAL ET RÉSERVES		
Constructions	519 680,13	86 290,00	Dotations pérennes (actifs aliénables)	596 410,81	266 291,81
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			Résultat de l'exercice (excédent)	3 995,21	1 415,60
Participations	104,00	50 100,00	TOTAL I	600 406,02	267 707,41
TOTAL I	519 784,13	136 390,00	Provisions pour risques et charges (II)		
CRÉANCES			DETTES		
Clients et comptes rattachés	626,30		Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	80 445,03	116 291,81	Fournisseurs et comptes rattachés	2 508,90	
DISPONIBILITÉS	7 543,75	15 025,60	Autres	(193,31)	
TOTAL II	88 615,08	131 317,41	TOTAL III	8 315,59	
Charges constatées d'avance (III)	322,40		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	608 721,61	267 707,41	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	608 721,61	267 707,41
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
néant			néant		

Fonds de dotation SAMATA

9, rue Pierre-Loti

64700 Hendaye

www.samata.in

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2015

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS		PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	
Fournitures non stockables (électricité location meublée)	559,38	Locations (meublées)	6 954,00
SERVICES EXTÉRIEURS		REVENUS DES IMMEUBLES	5 040,00
Charges locatives	1 277,90		
Entretien biens immobiliers	1 308,65		
Primes d'assurance	456,99		
Honoraires (commissaire aux comptes)	1 500,00	PRODUITS FINANCIERS	
Rémunérations diverses (location meublée)	2 128,20	Participations	614,79
		Valeurs mobilières de placement	2 589,48
Autres services extérieurs (services bancaires)	119,78	Autres produits financiers	167,52
Réalisation de l'objet social	5 250,00	AUTRES PRODUITS	
		Libéralités perçues	920,00
IMPÔTS ET TAXES		Report des ressources non utilisées (exercices antérieurs)	1 415,60
Taxes foncières	998,28		
Autres impôts locaux	107,00		
Excédent	3 995,21		
TOTAL	17 701,39	TOTAL	17 701,39

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2015

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

Grâce à la donation d'un bien immobilier reçue au cours de l'exercice, la dotation a de nouveau plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.

Composition du capital

Les évolutions engagées en 2014 se sont poursuivies durant l'exercice 2015. La composition du capital a évolué du fait de l'acquisition d'un bien immobilier, ayant amené à céder des titres de participation et certaines valeurs mobilières. Le détail des cessions et du réemploi des actifs figure ci-après au point III.

Plus tard dans l'exercice, la donation précédemment mentionnée a de nouveau modifié la composition du capital. Il convient de souligner que les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Suite à l'acquisition de ces biens immobiliers, des activités de location, vide et meublée, ont commencé à générer des ressources plus importantes, mais également et plus immédiatement des charges nouvelles.

De plus, le dépassement du seuil réglementaire de 10 000 euros de ressources sur l'exercice a contraint à nommer un commissaire aux comptes dès l'exercice 2015.

Ces charges importantes et nouvelles ont conduit à limiter les engagements d'actions en 2015. L'exercice doit ainsi être considéré comme une étape de transition, les ressources produites devant être plus conséquentes dès 2016, notamment grâce à la donation reçue déjà mentionnée.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs, (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement) mais ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les plus-values sur cessions d'actifs, enregistrées dans les comptes Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ou Produits des cessions d'éléments d'actif, sont ensuite réaffectées en dotations.

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2015, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	266 291,81	330 119,00	0	596 410,81
Total	266 291,81	330 119,00	0	596 410,81

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 3 995,21 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées.

Dettes

Une convention de prêt, pour un montant de 10 000 euros remboursables en vingt mois sans intérêt, a été signée avec l'un des fondateurs au cours de l'exercice. Conformément aux dispositions du code général des impôts, elle fait l'objet d'une déclaration n° 2062 qui sera adressée par le débiteur au service des impôts en même temps que sa déclaration de résultat.

Libéralités reçues

La donation d'un bien immobilier par acte entre vifs a été reçue le 30 octobre 2015 en l'étude de Maître Pierre Tellier, notaire à Albi (81000), pour une valeur vénale estimée de 315 000 euros.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	86 290,00	433 390,13	0	519 680,13
Titres de participation	50 100,00	0	49 996,00	104,00
OPCVM	30 036,16	0	0	30 036,16
Actions et parts	86 255,65	0	35 846,78	50 408,87
Total	116 291,81	0	0	600 229,16

Plus-values latentes sur titres immobilisés (en euros)

Type	Valeur vénale à la date d'entrée	Valorisation au dernier jour de l'exercice	Plus-value latente
OPCVM	30 036,16	40 927,98	10 891,82
Actions et parts	50 408,87	54 642,55	4 233,68
Total	80 445,03	95 570,53	15 125,50

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
De la Région de Bordeaux



Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Pau

FIAC

SAMATA

Fonds de Dotation

Siège social : 9 Rue Pierre Loti

64700 - HENDAYE

R.C.S. BAYONNE 529 137 028

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2015

FRANCO IBERIQUE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Siège Social : Résidence Ederena - Le Forum - BP 631 - 64106 Bayonne Cedex

Cabinet Secondaire: SL FIAC Avda San Pablo, 26 3^e Planta 28820 COSLADA MADRID (Espagne)

Tél : 05 59 52 05 05 - Fax : 05 59 63 16 37

SARL au capital de 54.000 €uros - RCS Bayonne B 385 120 209

N° Identification intracommunautaire FR 41 380 120 209 00031



Aux Membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de Dotation "SAMATA", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

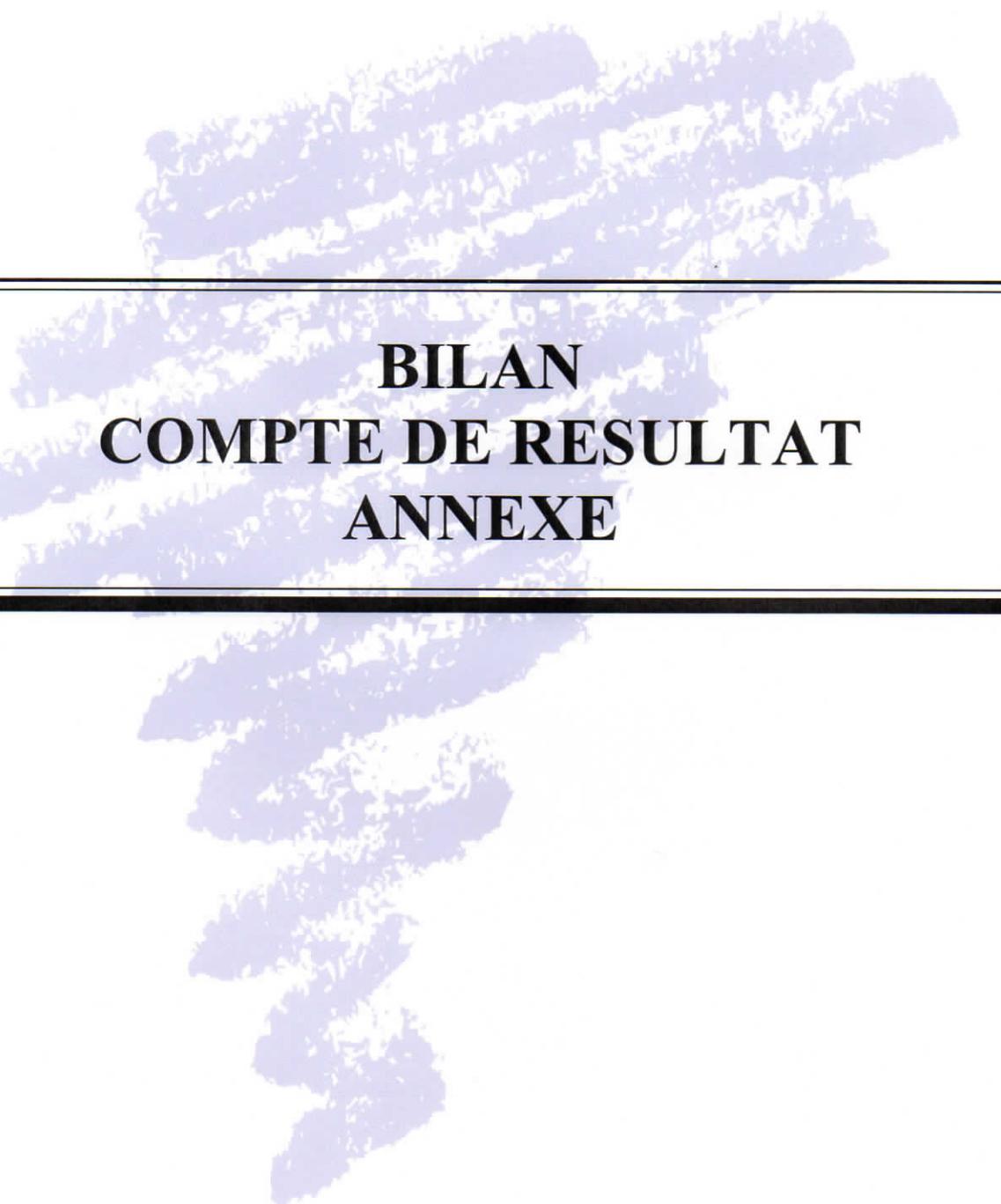
3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres du Conseil d'Administration, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BAYONNE, le 09 Mai 2016
Le Commissaire aux Comptes
**SARL FRANCO IBERIQUE D'AUDIT
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
Membre de la Compagnie Régionale de PAU

Xavier CAUSSIMONT



**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2015	31/12/2014		31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CAPITAL ET RÉSERVES		
Constructions	519 680,13	86 290,00	Dotations pérennes (actifs aliénables)	596 410,81	266 291,81
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			Résultat de l'exercice (excédent)	3 995,21	1 415,60
Participations	104,00	50 100,00	TOTAL I	600 406,02	267 707,41
TOTAL I	519 784,13	136 390,00	Provisions pour risques et charges (II)		
CRÉANCES			DETTES		
Clients et comptes rattachés	626,30		Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	80 445,03	116 291,81	Fournisseurs et comptes rattachés	2 508,90	
DISPONIBILITÉS	7 543,75	15 025,60	Autres	(193,31)	
TOTAL II	88 615,08	131 317,41	TOTAL III	8 315,59	
Charges constatées d'avance (III)	322,40		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	608 721,61	267 707,41	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	608 721,61	267 707,41
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> néant			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u> néant		

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2015

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS		PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	
Fournitures non stockables (électricité location meublée)	559,38	Locations (meublées)	6 954,00
SERVICES EXTÉRIEURS		REVENUS DES IMMEUBLES	5 040,00
Charges locatives	1 277,90		
Entretien biens immobiliers	1 308,65		
Primes d'assurance	456,99		
Honoraires (commissaire aux comptes)	1 500,00	PRODUITS FINANCIERS	
Rémunérations diverses (location meublée)	2 128,20	Participations	614,79
Autres services extérieurs (services bancaires)	119,78	Valeurs mobilières de placement	2 589,48
		Autres produits financiers	167,52
Réalisation de l'objet social	5 250,00	AUTRES PRODUITS	
		Libéralités perçues	920,00
IMPÔTS ET TAXES		Report des ressources non utilisées (exercices antérieurs)	1 415,60
Taxes foncières	998,28		
Autres impôts locaux	107,00		
Excédent	3 995,21		
TOTAL	17 701,39	TOTAL	17 701,39

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2015

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

Grâce à la donation d'un bien immobilier reçue au cours de l'exercice, la dotation a de nouveau plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.

Composition du capital

Les évolutions engagées en 2014 se sont poursuivies durant l'exercice 2015. La composition du capital a évolué du fait de l'acquisition d'un bien immobilier, ayant amené à céder des titres de participation et certaines valeurs mobilières. Le détail des cessions et du réemploi des actifs figure ci-après au point III.

Plus tard dans l'exercice, la donation précédemment mentionnée a de nouveau modifié la composition du capital. Il convient de souligner que les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Suite à l'acquisition de ces biens immobiliers, des activités de location, vide et meublée, ont commencé à générer des ressources plus importantes, mais également et plus immédiatement des charges nouvelles.

De plus, le dépassement du seuil réglementaire de 10 000 euros de ressources sur l'exercice a contraint à nommer un commissaire aux comptes dès l'exercice 2015.

Ces charges importantes et nouvelles ont conduit à limiter les engagements d'actions en 2015. L'exercice doit ainsi être considéré comme une étape de transition, les ressources produites devant être plus conséquentes dès 2016, notamment grâce à la donation reçue déjà mentionnée.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs, (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement) mais ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les plus-values sur cessions d'actifs, enregistrées dans les comptes Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ou Produits des cessions d'éléments d'actif, sont ensuite réaffectées en dotations.

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2015, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	266 291,81	330 119,00	0	596 410,81
Total	266 291,81	330 119,00	0	596 410,81

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 3 995,21 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées.

Dettes

Une convention de prêt, pour un montant de 10 000 euros remboursables en vingt mois sans intérêt, a été signée avec l'un des fondateurs au cours de l'exercice. Conformément aux dispositions du code général des impôts, elle fait l'objet d'une déclaration n° 2062 qui sera adressée par le débiteur au service des impôts en même temps que sa déclaration de résultat.

Libéralités reçues

La donation d'un bien immobilier par acte entre vifs a été reçue le 30 octobre 2015 en l'étude de Maître Pierre Tellier, notaire à Albi (81000), pour une valeur vénale estimée de 315 000 euros.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	86 290,00	433 390,13	0	519 680,13
Titres de participation	50 100,00	0	49 996,00	104,00
OPCVM	30 036,16	0	0	30 036,16
Actions et parts	86 255,65	0	35 846,78	50 408,87
Total	116 291,81	0	0	600 229,16

Plus-values latentes sur titres immobilisés (en euros)

Type	Valeur vénale à la date d'entrée	Valorisation au dernier jour de l'exercice	Plus-value latente
OPCVM	30 036,16	40 927,98	10 891,82
Actions et parts	50 408,87	54 642,55	4 233,68
Total	80 445,03	95 570,53	15 125,50

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.